

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13914  
Numéro SIREN : 808 489 033  
Nom ou dénomination : #LaPiscine

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 88823

# DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 13-08-2019

N° DE DEPOT : 088823

N° GESTION : 2016B13914

N° SIREN : 808489033

DENOMINATION : #LaPiscine

ADRESSE : 9 rue Christophe Colomb 75008 Paris

MILLESIME : 2017



# Etats financiers

Exercice 2017

## Comptes sociaux au 31 décembre 2017

## Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-		-	-
Immobilisations corporelles		-		-	-
Participations		8 930,2	10,0	8 920,2	730,4
Autres immobilisations financières		-		-	-
Immobilisations financières	3	8 930,2	10,0	8 920,2	730,4
<b>Actif immobilisé</b>		<b>8 930,2</b>	<b>10,0</b>	<b>8 920,2</b>	<b>730,4</b>
Stocks et encours		-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
Créances clients et comptes rattachés		76,8		76,8	-
Autres créances		446,0	392,2	53,8	37,0
Créances	4	522,8	392,2	130,6	37,0
Disponibilités	5	57,3		57,3	1,7
Valeurs mobilières de placement	5	-		-	-
Charges constatées d'avance		0,5		0,5	3,8
<b>Actif circulant</b>		<b>580,7</b>	<b>392,2</b>	<b>188,5</b>	<b>42,6</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecart de conversion Actif					
<b>Actif total</b>		<b>9 510,9</b>	<b>402,2</b>	<b>9 108,7</b>	<b>772,9</b>

Passif en milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital		2 783,9	160,0
Prime d'émission		5 575,9	
Réserve légale			
Report à nouveau		(50,1)	(0,3)
Résultat de l'exercice		(500,1)	(49,8)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Capitaux propres</b>	9	<b>7 809,6</b>	<b>109,9</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,1	0,1
Emprunts et dettes financières divers		1 248,5	601,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16,6	61,0
Dettes fiscales et sociales		33,9	
Autres dettes			
<b>Dettes</b>	10	<b>1 299,1</b>	<b>663,0</b>
Ecart de conversion Passif			
<b>Passif total</b>		<b>9 108,7</b>	<b>772,9</b>

# Etats financiers

## Comptes de résultat

en milliers d'euros	Note	2017	2016
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		64,0	
Production vendue de services à l'exportation			
Montant net du chiffre d'affaires		64,0	-
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		0,1	-
Autres produits d'exploitation			
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>64,1</b>	<b>-</b>
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		(60,3)	(49,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,9)	(0,2)
Salaires et traitements		(70,7)	
Charges sociales		(29,5)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation			
Dotations aux provisions d'exploitation			
Autres charges d'exploitation		(0,3)	
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(161,6)</b>	<b>(49,8)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(97,5)</b>	<b>(49,8)</b>
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Intérêts et produits assimilés			
Différence positive de change			
<b>Produits financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		(402,2)	-
Dotations aux provisions financières			
Intérêts et charges assimilées		(0,4)	-
Différence négative de change			
<b>Charges financières</b>		<b>(402,6)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	11	<b>(402,6)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(500,1)</b>	<b>(49,8)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles			
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,01)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles			
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(0,01)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	12	<b>(0,01)</b>	<b>-</b>
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	13		
<b>Résultat net</b>		<b>(500,1)</b>	<b>(49,8)</b>

## Notes annexes aux comptes sociaux

### 1. Informations générales et description de l'activité

**#LaPiscine (ex-Funding Box)** est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, **#LaPiscine** a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels.

Au cours de l'exercice 2017, **#LaPiscine** a fait l'acquisition de Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Le 5 mars 2018, la société Funding Box a changé de dénomination sociale pour prendre le nom **#LaPiscine**.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2017.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2. Règles et méthodes comptables

#### 2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de **#LaPiscine** sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

#### 2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

#### 2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

### **2.4. Titres de participation et créances rattachées**

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

### **2.5. Autres immobilisations financières**

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

### **2.7. Disponibilités**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

### **2.8. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

### **2.9. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

### **2.10. Engagements de retraite**

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

## Etats financiers

Compte tenu de l'âge moyen des salariés, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non significatif.

### 2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

### 2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur l'exercice de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients.

### 2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

## 3. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Participations	730,4	8 199,8		8 930,2
Dépôt à terme				-
Dépôts et cautionnement				-
Dépréciations			(10,0)	(10,0)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>730,4</b>	<b>8 199,8</b>	<b>(10,0)</b>	<b>8 920,2</b>

### Participations

Filiales (détenues à + 50% au 31/12/2017)	Capital social en milliers, en devise	Capitaux propres hors capital social en milliers, en devise	Total capitaux propres en milliers, en devise	Quote part du capital détenue En %	Valeur brute comptable des titres détenus en milliers d'euros	Valeur nette comptable des titres détenus en milliers d'euros
Deep Algo						
France	10,0	(412,2)	(402,2)	100%	10,0	-
EUR						
Margo						
France	8 199,8	(31,2)	8 168,6	100%	8 199,8	8 199,8
EUR						
Margo Academy						
France	10,0	(2,9)	7,1	100%	10,0	10,0
EUR						

Les titres de participation dans les sociétés Deep Algo et Margo Academy ont été initialement comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Compte tenu du montant des capitaux propres de la société Deep Algo et de l'absence d'élément permettant d'anticiper un résultat net positif à court ou moyen terme, une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des titres de Deep Algo détenus a été constatée. La provision s'élève à 10 000€.

Le 22 décembre 2017, l'apport de la totalité des titres de la société Margo, évaluée à un montant total de 8 199 800€ a été approuvé par les associés.

La société détient également une participation dans la société Bolden représentant 33,72% du capital de celle-ci.

## Etats financiers

### 4. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	-
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients et comptes rattachés	76,8	76,8	
Personnel et comptes rattachés			
Etat et autres collectivités publiques	21,3	21,3	
Groupe et associés	424,8	424,8	
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>522,8</b>	<b>522,8</b>	-
<b>Total</b>	<b>522,8</b>	<b>522,8</b>	-

Le poste « Etat et autres collectivités publiques » est constitué de la TVA déductible en attente.

Le poste « Groupe et associés » est constitué des avances en compte-courant consenties par la société aux sociétés Deep Algo et Bolden.

Compte tenu de la situation financière de Deep Algo, une provision pour dépréciation de la créance de cette dernière, a été constatée. La provision s'élève à 392 182€.

### 5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2017		31/12/2016
	en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	57,3	1,0000	57,3
<b>Total</b>			<b>57,3</b>

### 6. Comptes de régularisation et d'attente

#### 6.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - Factures non parvenues	11,8	24,4
Intérêts courus	0,1	
Personnel : rémunérations et participations		
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	9,2	
Impôts, taxes et charges sociales	0,9	
<b>Total</b>	<b>21,9</b>	<b>24,4</b>

#### 6.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients - Factures à établir	76,8	
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		
Autres produits à recevoir		
<b>Total</b>	<b>76,8</b>	-

## Etats financiers

### 7. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Margo Conseil	76,8	76,8
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>76,8</b>	<b>76,8</b>
Deep Algo	32,6	32,6
<b>Autres créances</b>	<b>32,6</b>	<b>32,6</b>
<b>Total créances</b>	<b>109,4</b>	<b>109,4</b>
Margo Conseil	1 248,5	1 248,5
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>1 248,5</b>	<b>1 248,5</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total dettes</b>	<b>1 248,5</b>	<b>1 248,5</b>
Produits de participations	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	(402,2)	(402,2)
<b>Total éléments du résultat financier</b>	<b>(402,2)</b>	<b>(402,2)</b>

Les charges financières sur entreprises liées avec lien de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de participation et de la créance de la société Deep Algo.

### 8. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à **#LaPiscine**.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de gestion des locaux fournies par **#LaPiscine** à Margo Conseil.

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

### 9. Capitaux propres

Le capital social de **#LaPiscine** s'élève à 2 783 936 euros, divisé en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par:

- Xavier LAGARRIGUE à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Olivier HEMAR à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions.

## Etats financiers

en milliers d'euros	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Distribution de dividendes	Résultat 2017	Autres variations	31/12/2017
Capital	160,0				2 623,9	2 783,9
Prime d'émission	-				5 575,9	5 575,9
Réserve légales	-					-
Autres réserves	(0,3)	(49,8)				(50,1)
Résultat de l'exercice	(49,8)	49,8		(500,1)		(500,1)
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>109,9</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>(500,1)</b>	<b>8 199,8</b>	<b>7 809,6</b>

Le 22 décembre 2017, les associés ont décidé l'augmentation du capital de la société #LaPiscine d'un montant de 8 199 800€, par émission de 2 623 936 actions nouvelles émises au prix de 3,125€ par actions (soit 1€ de valeur nominale et 2,125€ de prime d'émission), en rémunération de l'apport des titres de la société Margo.

### 10. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an	Echéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,6	16,6		
Dettes fiscales et sociales	33,9	33,9		
Groupe et associés	1 248,5	1 248,5		
Autres dettes				
<b>Total</b>	<b>1 299,1</b>	<b>1 299,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 11. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2017	2016
Production vendue de services en France	64,0	-
Production vendue de services à l'exportation	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>64,0</b>	<b>-</b>

### 12. Résultat financier

en milliers d'euros	2017 12 mois	2016 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	(402,2)	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	(0,4)	-
Différence négative de change	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>(402,6)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(402,6)</b>	<b>-</b>

Les dotations aux dépréciations financières correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de participation et de la créance de la société Deep Algo.

## Etats financiers

### 13. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2017 12 mois	2016 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,01)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(0,01)</b>	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0,01)</b>	-

### 14. Situation fiscale

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	(500,1)		(500,1)
Résultat exceptionnel	0,01	(0,00)	0,01
<b>Total</b>	<b>(500,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(500,1)</b>

### 15. Effectif

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	1	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

### 16. Rémunération des dirigeants

Néant.

### 17. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les groupes de petite et moyenne taille dont le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'effectif salarié respectent des seuils maximums définis par le Code du commerce, sont exemptés d'obligation de publication de comptes consolidés. Par conséquent, seuls les comptes sociaux sont présentés ici, les comptes consolidés ne sont pas présentés.

### 18. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 500 euros.

### 19. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les comptes présentés ont été arrêtés le 15 mai 2018 par le Président.

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, n'est intervenu entre le 1er janvier 2018 et la date d'arrêtés des

## Etats financiers

---

comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018.

**Procès-verbal  
Exercice clos au 31 décembre 2017  
Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 30 juin, à 14 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, (ex Funding Box), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 9, Rue Christophe Colomb - 75008 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, associé, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, associé, possédant 1 391 968 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

La Société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier HEMAR, Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

## **Première résolution**

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **Deuxième résolution**

Les Associés approuvent l'affectation du résultat proposé par le Président et décident d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- 500 124,52 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les Associés rappellent qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **Troisième résolution**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales, après avoir :

- pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- pris acte que le capital de la Société est entièrement libéré ;

**délègue** sa compétence au Président, conformément aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, afin de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société, qui ne pourra excéder un montant nominal de 5 000 €, en une ou plusieurs fois et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions nouvelles ordinaires de la Société.

**décide** que cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

**décide** que la présente délégation emporte renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société mentionnés ci-dessus dans le cadre de cette délégation.

**délègue** au Président sa compétence aux fins de fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation et :

- le prix d'émission des actions nouvelles, étant précisé que celui-ci devra être fixé dans le respect des dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail ;
- le mode d'émission d'actions et les délais de libération, les délais de souscription.

**décide** que la délégation ainsi conférée au Président est valable jusqu'au 30 septembre 2018.

**décide** que le Président jouira de toute la compétence nécessaire pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation des opérations d'augmentation de capital ainsi autorisées.

***Cette résolution est rejetée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés



---

Olivier HEMAR  
Président de #LaPiscine





**Rapport de gestion du Président  
Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2018**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le 15 mai 2018, le Président a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort un déficit de 500 124 euros.

## **1. Activité de l'entreprise et perspectives d'avenir**

#LaPiscine (ex-Funding Box) est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, #LaPiscine a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels.

Au cours de l'exercice 2017, #LaPiscine a fait l'acquisition de Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Le 5 mars 2018, la société Funding Box a changé de dénomination sociale pour prendre le nom #LaPiscine.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2017.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

La société va poursuivre son activité de holding.

## **2. Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

## **3. Dépenses non déductibles**

Conformément au Code Général des Impôts, aucune dépense somptuaire n'est à mentionner par le Président aux Associés.

## **4. Dettes fournisseurs**

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition, à la clôture des exercices 2016 et 2017, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	0					1
Montant total des factures concernées HT	- €	- €	4 000 €	- €	- €	4 000 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,0%	0,0%	6,6%	0,0%	0,0%	6,6%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou décal légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais inscrit sur la				Délais inscrit sur la facture

Le montant total des dettes fournisseurs correspondant à des factures reçues s'élève donc pour l'exercice 2017 à 4 000 euros. Par ailleurs des factures non parvenues sont comptabilisées pour un montant de 11 751 euros.

## 5. Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune créance client pour facture émise n'est à signaler dans les comptes au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, des factures à établir sont comptabilisées pour un montant de 76 800 euros.

## 6. Situation des mandats

### Commissaires aux comptes

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Le mandat des Commissaires aux comptes suppléant a été confié à Monsieur Jean-Christophe Georghiou, à la constitution de la société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

## 7. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à #LaPiscine.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de gestion des locaux fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

## **8. Prise de contrôle**

La société #LaPiscine détient 100% du capital de :

- Deep Algo SAS, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software as a Service) ;
- Margo Academy SAS, société de formation au développement de logiciels.
- Margo SAS, société holding qui détient la totalité des titres de la société Margo Conseil, société de conseil en technologie qui détient elle-même la totalité des titres de Margo Consulting Ltd et Margo Consulting Polska Sp.z.o.o

## **9. Stock options**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **10. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 5 mars 2018, la société Funding Box a changé de dénomination sociale pour prendre le nom #LaPiscine.

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, n'est intervenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018.

## **11. Activité en matière de Recherche et Développement**

La société #LaPiscine n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2017.

## **12. Affectation du résultat**

Les comptes font apparaître un déficit de 500 124,52, euros. Il est donc proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- 500 124,52 euros au titre du report à nouveau négatif.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions soumises à votre vote lors de l'Assemblée Générale des associés en date du 30 juin 2018.

Le Président  
Olivier HEMAR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier HEMAR', written over a rectangular stamp or box.

**#LaPiscine SAS (anciennement Funding Box)**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Associés  
**#LaPiscine SAS (anciennement Funding Box)**  
9, rue Christophe Colomb  
75008 Paris

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société #LaPiscine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier Lotz



# Etats financiers

Exercice 2017

## Comptes sociaux au 31 décembre 2017

## Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-		-	-
Immobilisations corporelles		-		-	-
Participations		8 930,2	10,0	8 920,2	730,4
Autres immobilisations financières		-		-	-
Immobilisations financières	3	8 930,2	10,0	8 920,2	730,4
<b>Actif immobilisé</b>		<b>8 930,2</b>	<b>10,0</b>	<b>8 920,2</b>	<b>730,4</b>
Stocks et encours		-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
Créances clients et comptes rattachés		76,8		76,8	-
Autres créances		446,0	392,2	53,8	37,0
Créances	4	522,8	392,2	130,6	37,0
Disponibilités	5	57,3		57,3	1,7
Valeurs mobilières de placement	5	-		-	-
Charges constatées d'avance		0,5		0,5	3,8
<b>Actif circulant</b>		<b>580,7</b>	<b>392,2</b>	<b>188,5</b>	<b>42,6</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecarts de conversion Actif					
<b>Actif total</b>		<b>9 510,9</b>	<b>402,2</b>	<b>9 108,7</b>	<b>772,9</b>

Passif en milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital		2 783,9	160,0
Prime d'émission		5 575,9	
Réserve légale			
Report à nouveau		(50,1)	(0,3)
Résultat de l'exercice		(500,1)	(49,8)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Capitaux propres</b>	9	<b>7 809,6</b>	<b>109,9</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,1	0,1
Emprunts et dettes financières divers		1 248,5	601,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16,6	61,0
Dettes fiscales et sociales		33,9	
Autres dettes			
<b>Dettes</b>	10	<b>1 299,1</b>	<b>663,0</b>
Ecarts de conversion Passif			
<b>Passif total</b>		<b>9 108,7</b>	<b>772,9</b>

# Etats financiers

## Comptes de résultat

en milliers d'euros	Note	2017	2016
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		64,0	
Production vendue de services à l'exportation			
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>64,0</b>	-
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		0,1	-
Autres produits d'exploitation			
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>64,1</b>	-
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		(60,3)	(49,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,9)	(0,2)
Salaires et traitements		(70,7)	
Charges sociales		(29,5)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation			
Dotations aux provisions d'exploitation			
Autres charges d'exploitation		(0,3)	
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(161,6)</b>	<b>(49,8)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(97,5)</b>	<b>(49,8)</b>
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Intérêts et produits assimilés			
Différence positive de change			
<b>Produits financiers</b>		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		(402,2)	-
Dotations aux provisions financières			
Intérêts et charges assimilées		(0,4)	-
Différence négative de change			
<b>Charges financières</b>		<b>(402,6)</b>	-
<b>Résultat financier</b>	11	<b>(402,6)</b>	-
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(500,1)</b>	<b>(49,8)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles			
<b>Produits exceptionnels</b>		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,01)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles			
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(0,01)</b>	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	12	<b>(0,01)</b>	-
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	13		
<b>Résultat net</b>		<b>(500,1)</b>	<b>(49,8)</b>

## Notes annexes aux comptes sociaux

### 1. Informations générales et description de l'activité

**#LaPiscine (ex-Funding Box)** est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

Depuis sa création, **#LaPiscine** a investi dans plusieurs sociétés :

- Bolden, plateforme de financement participatif pour les entreprises ;
- Deep Algo, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service) ;
- Margo Academy, société de formation au développement de logiciels.

Au cours de l'exercice 2017, **#LaPiscine** a fait l'acquisition de Margo, société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Le 5 mars 2018, la société Funding Box a changé de dénomination sociale pour prendre le nom **#LaPiscine**.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2017.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2. Règles et méthodes comptables

#### 2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de **#LaPiscine** sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

#### 2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

#### 2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

### **2.4. Titres de participation et créances rattachées**

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

### **2.5. Autres immobilisations financières**

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

### **2.7. Disponibilités**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

### **2.8. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

### **2.9. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

### **2.10. Engagements de retraite**

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

## Etats financiers

Compte tenu de l'âge moyen des salariés, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non significatif.

### 2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

### 2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur l'exercice de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients.

### 2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

## 3. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Participations	730,4	8 199,8		8 930,2
Dépôt à terme				-
Dépôts et cautionnement				-
Dépréciations			(10,0)	(10,0)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>730,4</b>	<b>8 199,8</b>	<b>(10,0)</b>	<b>8 920,2</b>

### Participations

Filiales (détenues à + 50% au 31/12/2017)	Capital social en milliers, en devise	Capitaux propres hors capital social en milliers, en devise	Total capitaux propres en milliers, en devise	Quote part du capital détenue En %	Valeur brute comptable des titres détenus en milliers d'euros	Valeur nette comptable des titres détenus en milliers d'euros
Deep Algo France EUR	10,0	(412,2)	(402,2)	100%	10,0	-
Margo France EUR	8 199,8	(31,2)	8 168,6	100%	8 199,8	8 199,8
Margo Academy France EUR	10,0	(2,9)	7,1	100%	10,0	10,0

Les titres de participation dans les sociétés Deep Algo et Margo Academy ont été initialement comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Compte tenu du montant des capitaux propres de la société Deep Algo et de l'absence d'élément permettant d'anticiper un résultat net positif à court ou moyen terme, une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des titres de Deep Algo détenus a été constatée. La provision s'élève à 10 000€.

Le 22 décembre 2017, l'apport de la totalité des titres de la société Margo, évaluée à un montant total de 8 199 800€ a été approuvé par les associés.

La société détient également une participation dans la société Bolden représentant 33,72% du capital de celle-ci.

## Etats financiers

### 4. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	-
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients et comptes rattachés	76,8	76,8	
Personnel et comptes rattachés			
Etat et autres collectivités publiques	21,3	21,3	
Groupe et associés	424,8	424,8	
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>522,8</b>	<b>522,8</b>	-
<b>Total</b>	<b>522,8</b>	<b>522,8</b>	-

Le poste « Etat et autres collectivités publiques » est constitué de la TVA déductible en attente.

Le poste « Groupe et associés » est constitué des avances en compte-courant consenties par la société aux sociétés Deep Algo et Bolden.

Compte tenu de la situation financière de Deep Algo, une provision pour dépréciation de la créance de cette dernière, a été constatée. La provision s'élève à 392 182€.

### 5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2017			31/12/2016
	en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	57,3	1,0000	57,3	1,7
<b>Total</b>			<b>57,3</b>	-

### 6. Comptes de régularisation et d'attente

#### 6.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - Factures non parvenues	11,8	24,4
Intérêts courus	0,1	
Personnel : rémunérations et participations		
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	9,2	
Impôts, taxes et charges sociales	0,9	
<b>Total</b>	<b>21,9</b>	<b>24,4</b>

#### 6.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients - Factures à établir	76,8	
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		
Autres produits à recevoir		
<b>Total</b>	<b>76,8</b>	-

## Etats financiers

### 7. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Margo Conseil	76,8	76,8
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>76,8</b>	<b>76,8</b>
Deep Algo	32,6	32,6
<b>Autres créances</b>	<b>32,6</b>	<b>32,6</b>
<b>Total créances</b>	<b>109,4</b>	<b>109,4</b>
Margo Conseil	1 248,5	1 248,5
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>1 248,5</b>	<b>1 248,5</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	-	-
<b>Total dettes</b>	<b>1 248,5</b>	<b>1 248,5</b>
Produits de participations	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	(402,2)	(402,2)
<b>Total éléments du résultat financier</b>	<b>(402,2)</b>	<b>(402,2)</b>

Les charges financières sur entreprises liées avec lien de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de participation et de la créance de la société Deep Algo.

### 8. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière fournies par Margo Conseil à #LaPiscine.

La société a également conclu avec Margo Conseil une autre convention pour des prestations de gestion des locaux fournies par #LaPiscine à Margo Conseil.

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

### 9. Capitaux propres

Le capital social de #LaPiscine s'élève à 2 783 936 euros, divisé en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par:

- Xavier LAGARRIGUE à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Olivier HEMAR à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions.

## Etats financiers

en milliers d'euros	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Distribution de dividendes	Résultat 2017	Autres variations	31/12/2017
Capital	160,0				2 623,9	2 783,9
Prime d'émission	-				5 575,9	5 575,9
Réserve légales	-					-
Autres réserves	(0,3)	(49,8)				(50,1)
Résultat de l'exercice	(49,8)	49,8		(500,1)		(500,1)
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>109,9</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>(500,1)</b>	<b>8 199,8</b>	<b>7 809,6</b>

Le 22 décembre 2017, les associés ont décidé l'augmentation du capital de la société #LaPiscine d'un montant de 8 199 800€, par émission de 2 623 936 actions nouvelles émises au prix de 3,125€ par actions (soit 1€ de valeur nominale et 2,125€ de prime d'émission), en rémunération de l'apport des titres de la société Margo.

### 10. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,6	16,6		
Dettes fiscales et sociales	33,9	33,9		
Groupe et associés	1 248,5	1 248,5		
Autres dettes				
<b>Total</b>	<b>1 299,1</b>	<b>1 299,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 11. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2017	2016
Production vendue de services en France	64,0	-
Production vendue de services à l'exportation	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>64,0</b>	<b>-</b>

### 12. Résultat financier

en milliers d'euros	2017 12 mois	2016 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	(402,2)	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	(0,4)	-
Différence négative de change	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>(402,6)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(402,6)</b>	<b>-</b>

Les dotations aux dépréciations financières correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de participation et de la créance de la société Deep Algo.

## Etats financiers

### 13. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2017 12 mois	2016 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,01)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(0,01)</b>	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0,01)</b>	-

### 14. Situation fiscale

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	(500,1)		(500,1)
Résultat exceptionnel	0,01	(0,00)	0,01
<b>Total</b>	<b>(500,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(500,1)</b>

### 15. Effectif

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	1	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

### 16. Rémunération des dirigeants

Néant.

### 17. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les groupes de petite et moyenne taille dont le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'effectif salarié respectent des seuils maximums définis par le Code du commerce, sont exemptés d'obligation de publication de comptes consolidés. Par conséquent, seuls les comptes sociaux sont présentés ici, les comptes consolidés ne sont pas présentés.

### 18. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 500 euros.

### 19. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les comptes présentés ont été arrêtés le 15 mai 2018 par le Président.

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, n'est intervenu entre le 1er janvier 2018 et la date d'arrêtés des

## Etats financiers

---

comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018.